

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie présente



CONFÉRENCE
INTERNATIONALE
BIODIVERSITÉ
ET LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE
DU 22 AU 25 OCTOBRE 2014
EN GUADELOUPE

Biodiversité et changement climatique

« Je suis heureuse de participer à la Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique en Guadeloupe au cours de laquelle je présenterai les propositions d'engagements de la France. [...] Il est si important que nous puissions mobiliser [...] experts et décideurs politiques avec un Message de la Guadeloupe ambitieux et concret. »

Ségolène Royal.

*Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie*



PROPOSITIONS D'ENGAGEMENT

Partie I : MIEUX CONNAÎTRE

Améliorer la chaîne de production du savoir, de la recherche à la diffusion d'informations, en passant par la mobilisation et l'expertise des données. De la compréhension des phénomènes et de leur évolution dépend l'efficacité de notre action en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique.

Amplifier les actions engagées

- Alimenter l'observatoire du changement climatique dans les outre-mer français, soutenir son insertion dans les suivis à l'échelle nationale et encourager son déploiement aux échelles européenne et internationale (mers régionales et ICRI)⁽¹⁾.
- Développer le système d'information nature et paysages en outre-mer et diffuser les données naturalistes.
- Soutenir la recherche sur les impacts écologiques, sociaux et économiques de l'acidification des océans dans les outre-mer français.
- Évaluer les services écosystémiques en outre-mer dans le cadre du programme EFESE (évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques), en lien avec les questions de changement climatique.
- Renforcer les capacités des observatoires régionaux de la biodiversité et poursuivre le travail engagé par l'observatoire national de la biodiversité sur les indicateurs ultra-marins, si possible communs aux outre-mer européens dans le cadre des travaux de l'Agence européenne de l'environnement.

Initier ou impulser de nouvelles initiatives

- Établir la cartographie des végétations et habitats ultra-marins, avec une attention particulière portée aux liens entre habitats et atténuation du changement climatique⁽²⁾.
- Dresser le bilan des connaissances de la biodiversité en outre-mer sur la base de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) du Muséum national d'histoire naturelle et proposer une stratégie d'acquisition de connaissances.
- Mettre en place un dispositif législatif sur le partage des avantages et d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées présentes notamment en outre-mer⁽³⁾.

GEMENTS DE LA FRANCE



Partie II : MIEUX PROTÉGER

Préserver la diversité biologique et renforcer la résilience des écosystèmes pour renforcer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

➔ Amplifier les actions engagées

- Diffuser les recommandations techniques en matière d'adaptation pour les aménagements en zones littorales intertropicales dans les collectivités d'outre-mer françaises⁽⁴⁾.
- Finaliser le réseau écologique dans les départements d'outre-mer et identifier les sites nécessitant une protection renforcée.
- Contribuer aux efforts de protection de la biodiversité dans l'océan Antarctique dans le cadre de la CCAMLR en renforçant la coopération régionale et la gestion conjointe des aires marines protégées dans les zones de Kerguelen et Crozet.
- Renforcer le programme de préservation et de restauration des mangroves et des récifs coralliens (notamment par la poursuite du soutien à l'Ifreco), valoriser les services rendus par ces écosystèmes (capture du carbone, renouvellement des ressources halieutiques, lutte contre l'érosion côtière ou amortissement des phénomènes météorologiques violents...) et mobiliser les populations locales.

👍 Initier ou impulser de nouvelles initiatives

- Engager des actions expérimentales de prévention des maladies vectorielles dans certains espaces protégés, en particulier dans les zones humides.
- Créer un parc naturel marin en Martinique.
- Achever les listes rouges d'espèces.



Partie III : ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Renforcer les capacités de mobilisation et d'intervention des acteurs de la protection de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique.

➔ Amplifier les actions engagées

- Généraliser à l'ensemble des départements d'outre-mer une gouvernance locale rassemblant l'ensemble des parties prenantes pour traiter des sujets de biodiversité terrestre et marine⁽⁵⁾.
- Donner à la future Agence française de la biodiversité un rôle d'appui aux acteurs et initiatives des outre-mer, par exemple dans l'aide ou la formation au montage de projets européens.

👍 Initier ou impulser de nouvelles initiatives

- Ouverture du réseau Temeum (Terres et mer ultramarines), aux collectivités des autres États membres et à leurs ONG⁽⁶⁾.
- Accompagner le futur mécanisme de financement des outre-mer, calqué sur le fonds BEST, dès lors qu'il concernera des projets dans les régions ultrapériphériques (RUP) et les pays et territoires d'outre-mer français⁽⁷⁾.
- Participer à la création d'un outil de suivi européen de la mise en œuvre des priorités et actions définies dans le cadre du Message de la Guadeloupe.

(1) Plan d'actions 2011-2015 Ifrecor (2) Action déjà planifiée (3) Point de vigilance : proposition issue du projet de loi sur la biodiversité (4) Plan d'action 2011-2015 Ifrecor (5) Comités régionaux de la biodiversité, prévus par le projet de loi sur la biodiversité. (6) Proposition cohérente avec les outils français pour le renforcement de la formation des collectivités locales dans les outre mer. Vigilance : les financements Temeum sont très restreints et limités à quelques opérations (5 k€) par département. (7) La France a été le seul pays à s'engager dans l'action préparatoire (contribution AFD pour le premier appel à projet) ; son rôle est fondamental sur la question des outre-mer. La position française pourrait rencontrer l'appui d'autres pays et décider la Commission à réserver un financement pérenne pour les outre-mer européens.

**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22
www.developpement-durable.gouv.fr

